




 Direction
 Départementale
 des Territoires

 PRÉFET DE L'ISÈRE

**INFORMATION DES ACQUEURS ET DES LOCATAIRES
 DE BIENS IMMOBILIERS SUR LES RISQUES MAJEURS
 COMMUNE DE SAINT NICOLAS DE MACHERIN**
 Avertissement : seuls les plans de zonage papier des
 documents approuvés ont une valeur réglementaire
 Carte réalisée en application de l'article R.111.3 du code de l'Urbanisme

— DEPARTEMENT de L'ISERE —

Service Départemental RTM - Restauration des Terrains d'Urbanisation
 42 Av. Marcelin BERTHELOT - 38100 GRENOBLE - tel: 22 22 22 22 pour être annexé

Direction Départementale de l'Agriculture, de la Pêche et de la Forêt
 42 Av. Marcelin BERTHELOT - 38100 GRENOBLE - tel: 04 77 12 12 12

Direction Départementale de l'Équipement
 9 Quai CREQUI - 38000 GRENOBLE - tel: 47 74 18 18 pour ampliation

RISQUES NATURELS

COMMUNE DE SAINT NICOLAS DE MACHERIN

zonage en application de l'article R.111.3 du code de l'urbanisme

N°INSEE 440

LEGENDE	
INONDATIONS	
1 ₁	Zone submersible de fond de vallée - Construction réglementée
1 ₂	Zone inondable par ruissellement sur versant - Construction autorisée sous conditions
2	Zone marécageuse - Construction autorisée sous conditions
CRUES TORRENTIELLES	
3	Zone de débordement des torrents - Construction interdite (sauf conditions particulières)
4	Zone d'instabilité du lit - Construction interdite
GLISSEMENTS de TERRAINS	
5 ₁	Glissements importants - Construction interdite
5 ₂	Glissements de faible ampleur - Construction autorisée sous conditions
AVALANCHES-ÉBOULEMENTS	
6 ₁	Zone dangereuse - Construction interdite
6 ₂	Zone de moindre risque - Construction autorisée sous conditions
EFFONDREMENTS	
7	Zone d'effondrements - Construction réglementée

NOTA : Construction réglementée = interdite ou autorisée sous conditions suivant le cas.

Géologue : Liliane BESSON Dessinateur : Alain NOLAY	Établi 27 05 1987 Modifié 198 Approuvé 198	ECHELLE 1 / 10000
--	---	------------------------------------